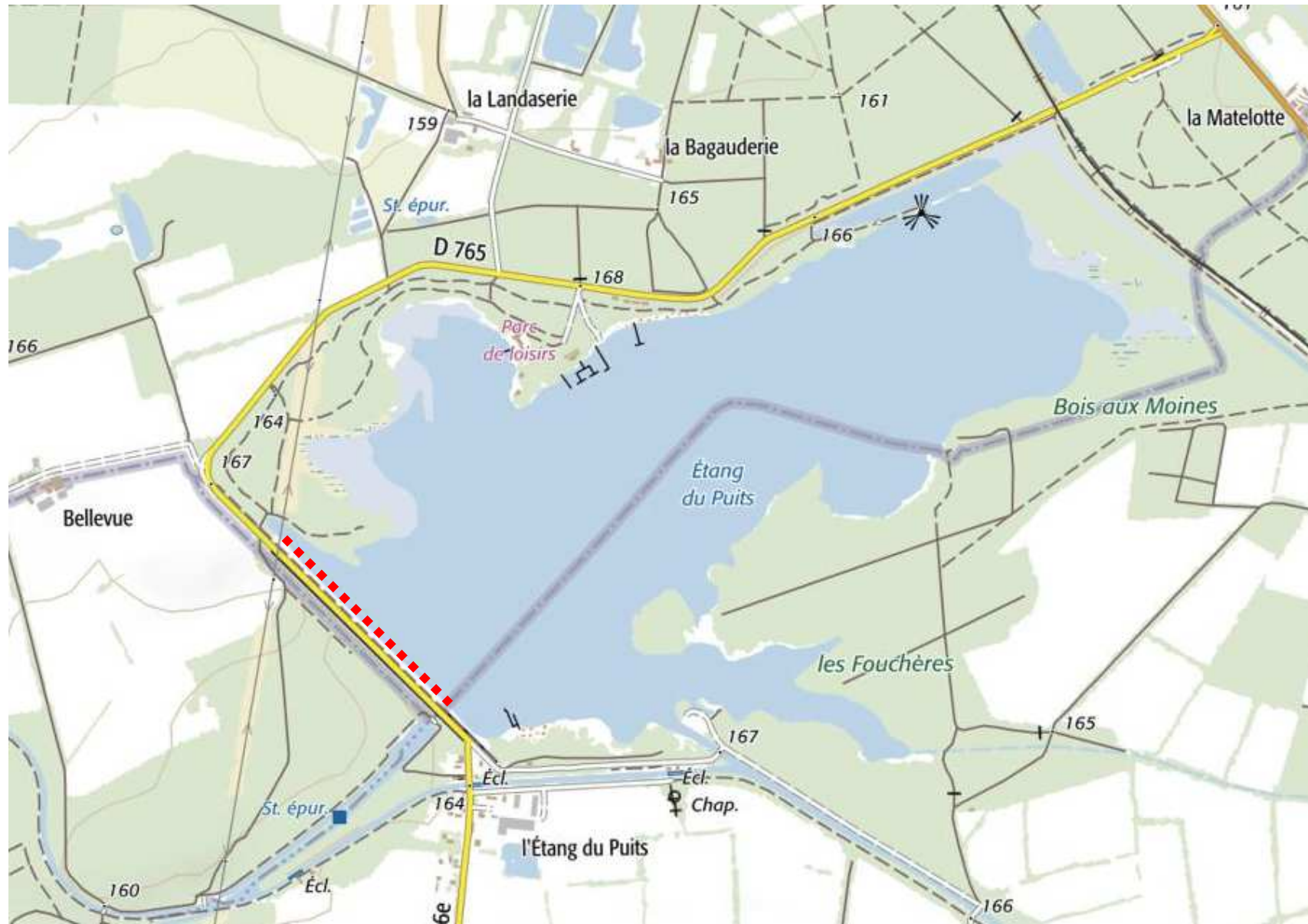


Annexe à l'arrêté préfectoral du autorisant la pêche de la carpe à toute heure sur
le plan d'eau de l'étang du Puits sur la commune de Cerdon entre le et le 31 décembre 2021



■■■■■■■■ Pêche à la carpe de nuit autorisée à toute heure, toute l'année